

Règlement du Concours International arturbain.fr

20^{ème} session, 2011/2012

Article 1 : ORGANISATEUR

L'Association pour la promotion de l'Art urbain dite Séminaire Robert Auzelle (SRA), reconnue d'utilité publique, organise le « Concours international arturbain.fr » **en langue française** parrainé par le ministère chargé de l'Ecologie.

Article 2 : PARTICIPANTS et INSCRIPTION DES EQUIPES

- Le concours est ouvert à tous les enseignants et étudiants inscrits à l'Université et dans les écoles d'art, d'architecture, d'ingénieur, de paysage, d'urbanisme...
- Il s'adresse plus particulièrement aux étudiants du second cycle Master.
- Les participants se regroupent en équipe pluridisciplinaire, comprenant **un enseignant ou un doctorant (directeur d'étude de l'équipe) et deux ou trois étudiants. L'équipe doit relever d'au moins deux disciplines distinctes (par exemple, un enseignant urbaniste, et 2 étudiants en architecture).**
 - Chaque étudiant ne participe qu'à une seule équipe ; tout abandon d'étudiant doit être signalé.
 - **Chaque enseignant peut coordonner plusieurs équipes (10 au maximum). Il est co-responsable avec les étudiants, de la qualité de l'esquisse:**
 - il inscrit l'équipe sur le site Internet www.arturbain.fr.
 - il veille au respect du règlement,
 - il participe au jury Internet conformément à l'article 7.3 du règlement

L'inscription vaut adhésion des étudiants et de l'enseignant au Séminaire Robert Auzelle. Elle dispense du versement de la cotisation pour 2011 et 2012.

Les directeurs des établissements d'enseignement sont invités à inscrire le Concours international dans le programme pédagogique de leur établissement.

Nota important :

1. L'enseignant ou le directeur de l'établissement peut demander la venue d'un consultant du Séminaire Robert Auzelle pour une conférence-débat.
2. Un certificat d'attestation du rendu de l'esquisse sera délivré par le Séminaire Robert Auzelle. Ce certificat permettra d'accorder **1 à 4 crédits européens (ECTS)** à chaque étudiant de l'équipe **avec l'accord du professeur et de la commission pédagogique de l'établissement.**

Article 3 : CHOIX DU SITE

Chaque enseignant choisit le site d'étude en y associant si possible la collectivité locale concernée (villages, bourgs, petites villes, communauté de communes, établissements publics...)

Article 4 : PRESTATIONS A RESPECTER (voir « Note de recommandations » en annexe)

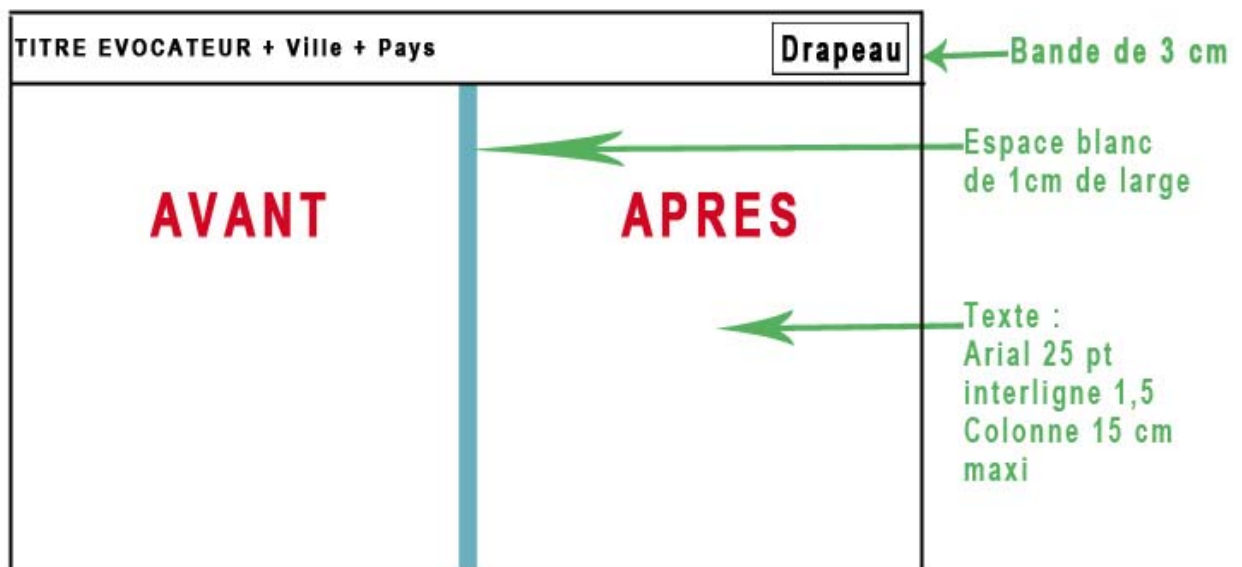
4.1 Format, mise en page, titre, présentation de l'esquisse en langue française :

L'esquisse est à rendre sur **format A1** (59,4 × 84,1 cm) mode paysage selon les modalités définies à l'article 4.4.

Elle est **composée de 2 parties égales** séparées au centre sur toute la hauteur par un espace blanc de 1 cm de large :

- la partie A2 de gauche présentera la situation **Avant** (analyse)
- la partie A2 de droite présentera la situation **Après** (proposition)

Le titre évocateur de l'esquisse figure en langue française (police Arial, 60 pt, caractère gras, majuscule) sur une **bande horizontale de 3 cm en partie supérieure** contenant aussi les noms de la ville ou de la localité, et du pays. Le drapeau du pays dont dépend l'établissement d'enseignement de l'équipe figure à droite de cette bande horizontale.



4.2 Pièces graphiques

Avant/ Analyse Situation existante	Après / Proposition Etat projeté
<ul style="list-style-type: none"> - un plan du <u>territoire</u> ou une photo aérienne à l'échelle de 1/50000^{ème}, 1/25000^{ème} ou 1/10000^{ème} signalera : <ul style="list-style-type: none"> ○ les éléments naturels (espaces boisés, cours d'eau...), ○ les noyaux urbains (villes, bourg hameaux...) et les axes de déplacement et autres éléments structurants ... ○ - un plan du <u>site</u> (1 à 10 Ha) à l'échelle 1/2000^{ème}, 1/1000^{ème} ou 1/500^{ème} (ou la photo aérienne) réservé au projet. - schémas, coupes, séquences visuelles... cf 4.3 <p><i>Nota : Le site choisi pour le projet sera localisé sur le plan de territoire par un cadre ou par une colorisation superposée.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - un plan <u>d'aménagement</u> à la même échelle (1/50000^{ème}, 1/25000^{ème} ou 1/10000^{ème}) faisant figurer les dispositifs mis en place, - un plan masse du projet proposé à la même échelle (1/2000^{ème}, 1/1000^{ème} ou 1/500^{ème}) avec le programme. - schémas, coupes, séquences visuelles... en correspondance avec l'analyse.

4.3 Mode de représentation :

- **Le mode de représentation** de l'espace est indiqué dans le *Vocabulaire français de l'Art urbain* (trame foncière, séquence visuelle, repère, fenêtre urbaine, plan de masse, plan de paysage...);
- Les **échelles graphiques et le Nord** sont mentionnées sur tous les plans comme ci-dessous :

échelle : 1/2000



- **Les plans, coupes et façades** à la même échelle seront en correspondance (plan/coupe ou plan/façade).
- **Les vues des « séquences visuelles » Avant/Après sont impérativement repérées** (numérotées et matérialisées par un angle de vue : ● ◀) sur les plans correspondants pour une lecture plan/vue;
- **Les textes** apparaissent sur **fond blanc** pour faciliter la lecture, et n'excèdent pas 1000 caractères pour l'ensemble de l'esquisse. Ils sont écrits en colonne de 15 cm de large. La police est du Arial 25 points, interligne 1,5.

Nota : Les normes de présentation données par le présent règlement sont obligatoires. Elles facilitent la lisibilité de l'esquisse.

4.4 Présentation des qualités de la proposition :

- La proposition sera décrite (partie Après) selon les trois critères de la définition de l'Art urbain :

- **Qualité architecturale**
- **Qualité de la vie sociale**
- **Respect de l'environnement**

- Une vue de la proposition illustrera le titre évocateur sur l'esquisse et dans la « fiche-résumé ».

Le *Référentiel sur la qualité du cadre de vie* (cf. résumé sur www.arturbain.fr) servira de guide aux équipes pour décrire leur proposition, et aux enseignants pour procéder à la notation des esquisses.

4.5 Fiches – résumés

Deux « fiches- résumés », une en français et une dans la langue locale, présentées sur un format A4 mode portrait, seront jointes à l'esquisse. (cf. exemple en annexe)

Contenu obligatoire de la « fiche-résumé » :

1. Le titre évocateur de l'esquisse, le nom de la ville, et du pays ;
2. La vue illustrant le titre évocateur et une autre image (plan, vue, zoom...) ;
3. Le texte figurant sur l'esquisse.

Article 5: Modalités d'envoi du dossier de candidature :

L'envoi numérique du dossier de candidature s'effectue par **YouSendIt**, à l'adresse email : arturbain.ciau@gmail.com

Les 5 fichiers du dossier sont les suivants :

- Un fichier PDF avec le titre de l'esquisse, le nom de l'enseignant, son adresse email, et son numéro de téléphone, les noms et prénoms des étudiants, le nom de l'établissement d'enseignement ;
- Un fichier JPG au format A1 (59,4 x 84,1 cm) d'une résolution de 300 pixels/pouce soit 9933 x 7016 pixels, enregistré sous le nom : *titre_du_projet_a1.jpg*, en langue française;
- Un fichier JPG au format A4 (21 x 29,7 cm) d'une résolution de 300 pixels/pouce soit 1752 x 2480 pixels, enregistré sous le nom : *titre_du_projet_a4.jpg*, en langue française;
- la fiche - résumé en langue française en PDF, sous le nom: *titre_du_projet_fiche_fr.pdf* ;
- la fiche - résumé en langue locale en PDF, sous le nom: *titre_du_projet_fiche_languelocale.pdf*

Article 6 : DEROULEMENT DU CONCOURS

- Période d'inscription des équipes sur Internet du 1^{er} septembre 2011 au 1^{er} février 2012
- **Date limite de réception des esquisses : Jeudi 1er mars 2012**
- Comité technique et Comité de sélection en mars 2012
- Publication sur Internet des esquisses sélectionnées fin mars 2012
- Remise des Prix à Paris, et Exposition : **Jeudi 10 mai 2012**
- Réunion pédagogique avec les enseignants : **Vendredi 11 mai 2012**

Article 7 : COMITE TECHNIQUE, COMITE DE SELECTION ET JURY INTERNET

7.1 Le comité technique du SRA examine et transmet au comité de sélection les esquisses en indiquant pour chacune d'elle :

- o celles qui **ne respectent pas les dispositions du règlement et pouvant être mises hors de concours.**
- o celles dont la **lisibilité** rend difficile la communication des idées

7.2 Le comité de sélection composé de professionnels experts (architectes, urbanistes, ingénieurs, économistes, plasticiens, paysagistes...), examine toutes les esquisses. Il retient unanimement une sélection qu'il estime exemplaire.

7.3 Le jury Internet est souverain. Il est constitué par les enseignants ayant rendu une ou plusieurs esquisses. Chaque enseignant du jury est invité à évaluer les esquisses sur www.arturbain.fr. Il attribue à chaque esquisse sélectionnée (à l'exception de celles auxquelles il a participé) **1 point (note minimale), 2 points, ou 3 points (note maximale) pour chacun des trois critères** :

- **qualité architecturale**
- **qualité de la vie sociale**
- **respect de l'environnement**

Après la transmission des votes des enseignants au Séminaire Robert Auzelle, le classement des esquisses sélectionnées s'effectue en additionnant les points.

Article 8 : PRIX ET MENTIONS (dotation de Bourses de l'Art urbain)

- o Le « **Prix international arturbain.fr** » (1 500 €) est attribué à l'esquisse qui obtient le maximum de points au classement général.
- o Les **trois « mentions »** (500 € chacune) « qualité architecturale », « qualité de la vie sociale », et « respect de l'environnement » sont attribuées aux esquisses qui ont respectivement obtenu le maximum de points dans chacun des trois critères. En cas d'ex æquo, le classement général départagera les esquisses.
- o Des mentions spéciales (300 € chacune) peuvent être attribuées au regard du classement.

Article 9 : RESPONSABILITES DE L'ORGANISATEUR ET COMMUNICATION

9.1 Propriété intellectuelle et artistique :

Les participants restent propriétaires des esquisses soumises au concours et de leurs droits d'exploitation. Néanmoins, l'organisateur se réserve le droit d'utiliser et de reproduire les esquisses proposées ainsi que le nom et la photographie des participants au concours, dans le but d'organiser des actions de relations publiques ou d'information dont il sera seul juge. Toute personne physique ou morale qui souhaite utiliser les travaux des équipes doit adresser une demande à l'organisateur.

9.2 Responsabilité des organisateurs :

L'organisateur se réserve le droit, quel qu'en soit le motif, d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent concours. Il s'engage à en informer les participants, mais sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

9.3 Interprétation du règlement :

Le règlement du concours est consultable sur www.arturbain.fr

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

L'interprétation du présent règlement est de la seule compétence de l'organisateur.

9.4 Communication :

- **le site Internet** www.arturbain.fr fera figurer les esquisses lauréates avec les noms de leur auteurs et leur classement,
- **la publicité sur les résultats du Concours international** pour des publications sera adressée aux principaux journaux professionnels des pays concernés pour faire connaître les esquisses des lauréats,
- **un DVD** sur le thème et les résultats du Concours international sera réalisé à des fins pédagogiques,
- **Une exposition** des esquisses sélectionnées pourra être organisée en accord avec l'organisateur.

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à

arturbain@i-carre.net

ou

S.R.A. Grande Arche– 92055 – PARIS LA DEFENSE CEDEX

tél. : 01.40.81.71.35– Fax : 01.40.81.73.90

Note de recommandations aux équipes

Chaque année, de nombreuses esquisses sont mises « hors de concours » pour non respect du règlement ou manque de lisibilité. Ne gâchez pas votre travail !

A titre d'exemple, figure ci-dessous une esquisse primée au Concours 2010-2011.

Veillez au respect du règlement

Le non respect d'un seul de ces critères entraîne la disqualification de l'esquisse (0, 1, 2, 3, 4, 5) :

0. joignez les « fiches-résumé » au format A4
1. équipe pluridisciplinaire (par exemple un étudiant en architecture et un en urbanisme, ou un professeur urbaniste, un étudiant ingénieur et un étudiant paysagiste)
2. présentation au format A1 horizontal
3. séparation en deux parties A2 : « avant » à gauche, « après » à droite
4. plan à l'échelle du territoire avant ET après, en correspondance
5. plan à l'échelle du projet avant ET après, en correspondance

D'autres règles peuvent paraître secondaires, néanmoins elles visent à mettre sur un pied d'égalité les esquisses participantes et à favoriser leur lisibilité et leur confrontation. Soyez professionnel !

6. bande de « titre évocateur » en haut du format A1
7. toutes les vues (photos, croquis, 3D...) doivent être repérées sur les plans avec une abeille et un numéro. 1 ● ◀

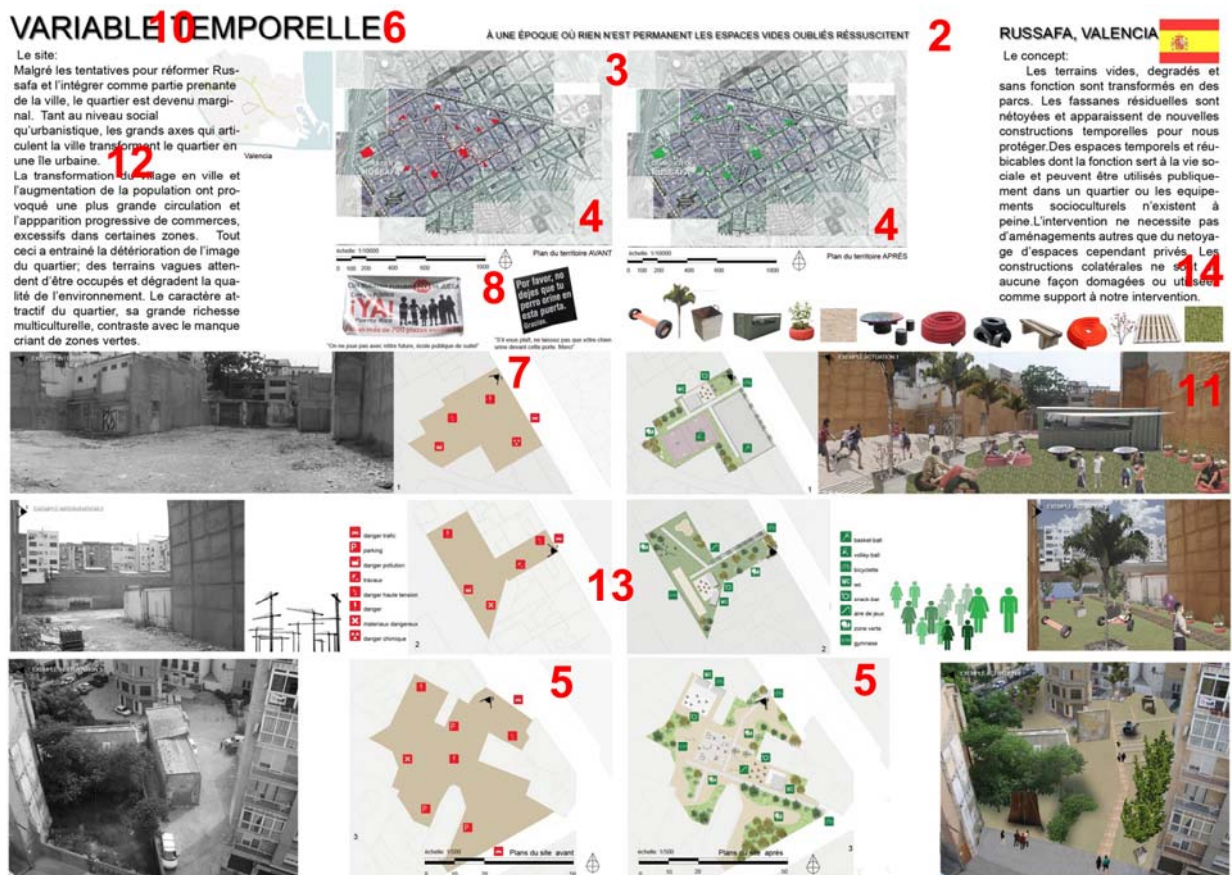
C'est indispensable pour que l'on puisse savoir précisément ce que représente la vue

8. sur chaque plan, le nord et l'échelle graphique sont indiqués avec les symboles de l'article 4.3
9. sauf exception dûment justifiée, respectez les échelles de travail imposées par le règlement.

Soignez la communication de votre esquisse

Une esquisse claire et rigoureuse dont on comprend les grandes lignes en quelques secondes se trouve favorisée !

10. un « titre évocateur » qui permet de cerner le projet, le nom de la ville et du pays
11. une « vue évocatrice » (plan, perspective...), en rapport avec le titre, mise en valeur (plus grande) (l'exemple ci-dessous n'indique pas cette vue).
12. respectez la taille des caractères et ne dépassez pas la longueur maximale du texte (1000 caractères). *N'oubliez pas que les esquisses sont jugées sur des impressions au format A4 !*
13. les plans « avant » et « après » doivent être à la même échelle et si possible face à face afin que l'on comprenne facilement votre proposition.
14. présentez la ou les qualités principales de votre esquisse selon les 3 critères du Référentiel pour la Qualité du cadre de vie (qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement). *Cela le met en valeur !*



Exemple de Fiche-résumé en Français (joindre également une version dans votre langue)

La présentation de l'esquisse en 1000 caractères maximum

VARIABLE TEMPORELLE

1- Titre évocateur

Malgré les tentatives pour réformer Russafa et l'intégrer comme partie prenante de la ville, le quartier est devenu marginal. Tant au niveau social qu'urbanistique, les grands axes qui articulent la ville transforment le quartier en une île urbaine.

La transformation du village en ville et l'augmentation de la population ont provoqué une plus grande circulation et l'apparition progressive de commerces, excessifs dans certaines zones. Tout ceci a entraîné la détérioration de l'image du quartier; des terrains vagues attendent d'être occupés et dégradent la qualité de l'environnement. Le caractère attractif du quartier, sa grande richesse multiculturelle, contraste avec le manque criant de zones vertes.

ANTES

-  peligro tráfico
-  parking
-  peligro polución
-  obras
-  peligro alta tensión
-  peligro
-  materiales peligrosos
-  peligros químicos

DESPÚES

-  basket-ball
-  volley-ball
-  bicicleta
-  wc
-  cafetería
-  parque infantil
-  zona verde
-  gimnasio

4- Phrase de présentation

"À une époque où rien n'est permanent les espaces vides oubliés réssuscitent"

VALENCIA 1- Nom de la ville

3- Autre image



5- Principales qualités

Qualité architecturale:

Les terrains vides, dégradés et sans fonction sont transformés en des parcs. Les Fassanes résiduelles sont nettoyées et apparaissent de nouvelles constructions temporelles pour nous protéger.

Qualité de la vie sociale:

Des espaces temporels et réubicables dont la fonction sert à la vie sociale et peuvent être utilisés publiquement dans un quartier ou les équipements socio-culturels n'existent à peine.

Respect de l'environnement:

L'intervention ne nécessite pas d'aménagements autres que du nettoyage d'espaces cependant privés. Les constructions colatérales ne sont en aucune façon domagées ou utilisées comme support à notre intervention.



2- Vue évocatrice